



Déclaration orale, prononcée par la Fondation Apprentis d'Auteuil Internationale

42^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, Adoption du rapport EPU RD Congo

Monsieur le Président,

Au nom du REEJER, que la Fondation Apprentis d'Auteuil et la Fondation Apprentis d'Auteuil International soutiennent, nous tenons à remercier la République Démocratique du Congo pour l'acceptation d'un nombre important de recommandations sur les droits de l'enfant. Nous saluons la volonté manifeste du Chef de l'Etat qui, dans son discours de programme d'investiture du 24 janvier, s'engageait à concrétiser la gratuité de l'éducation aux enfants congolais, en espérant que celle-ci soit effective le plus rapidement possible. Nous saluons également l'ancienne Ministre des droits humains pour son attention exprimée lors de la 33^{ème} session du groupe de travail de l'EPU, quant à l'ampleur du phénomène enfant dit « sorcier », et pour avoir reconnu la nécessité de changer l'imaginaire collectif congolais afin de pallier à ce phénomène. En effet, comme elle a pu le déclarer « (...) *Des enfants accusés d'être sorciers sont battus, chassés par leurs propres parents, parce que les pasteurs ont dit à la famille que ces enfants sont sorciers. Aucune loi de la République Démocratique du Congo ne reconnaît la sorcellerie. La sorcellerie ne peut pas se prouver. Mais il y a beaucoup d'enfants qui se retrouvent dans la rue parce qu'ils sont accusés de sorcellerie. Le gouvernement a mis toutes les dispositions en place pour lutter contre ce phénomène qui dure depuis longtemps, plus de 25 ans aujourd'hui, donc qui prendra beaucoup de temps à effacer de l'imaginaire collectif congolais* ». Nous soutenons sans réserve sa déclaration.

Nous nous félicitons de la reconnaissance de l'engagement de la société civile dans le cadre de cet examen. Nous notons avec satisfaction la prise en compte du droit à l'éducation et à la santé ; comme la sensibilisation sur le phénomène des enfants accusés de sorcellerie. A cet égard, nous encourageons la République Démocratique du Congo à renforcer les mesures d'application relatives à la protection des enfants en situation de rue. La gouvernance est également importante dans ce contexte et, nous attirons son attention sur



la signature du décret portant organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Enfant.

Pour conclure, nous avons la conviction que la mise en œuvre des droits de l'enfant requiert une inclusion de tous les acteurs : institutions de l'Etat et organisations de la société civile. C'est pourquoi le REEJER collabore étroitement à l'évaluation de la loi portant protection de l'enfant avec les différents ministères. Ensemble, il nous faut lutter contre toutes les violations des droits de l'enfant et mener conjointement des actions de sensibilisation afin de veiller à ce que ceux-ci, puissent jouir pleinement de leurs droits les plus fondamentaux.

Merci Monsieur le Président.